

■ **Jeudi 30 octobre 2014** ■

~ **RECEPTION ET** ~  
**INAUGURATION**

■ **DES LOGEMENTS municipaux cédés AUX FAMILLES ROUMAINES et BULGARES du bidonville de Nanterre** ■



**Sous la présidence de Monsieur Yann Jounot, Préfet des Hauts-de-Seine, et de Monsieur Patrick Jarry, Maire de Nanterre**

**Avec la participation des maire-adjoints au logement, à la santé et à la petite enfance, à la politique de la ville et à la cohésion sociale**



– Au début du mois de mai 2014, plusieurs familles roumaines et bulgares ont élu domicile à Nanterre, sur des terrains inoccupés appartenant à l'EPADESA (l'aménageur de la Défense), et sur un petit parking situé sous les voies ferrées de la gare Nanterre Université, rue Anatole France. Ces familles ont passé 6 mois dehors malgré de nombreuses démarches entamées avec l'aide de la municipalité de Nanterre. Les conditions d'hygiène, la dangerosité des lieux pour les enfants, la fatigue des voisins ont d'ailleurs conduit le maire de Nanterre à interpeler à plusieurs reprises le préfet des Hauts-de-Seine et les autorités de l'Etat.

~

– Malgré ces appels, l'expulsion des 20 familles présentes sur le petit campement rue Anatole France a conduit à leur éviction du territoire de Nanterre et à leur accompagnement par de nombreux cars de CRS jusqu'aux limites du département. Cet ordre préfectoral, empêchant tout retour des familles à proximité de l'école où leurs enfants sont inscrits depuis plusieurs mois, contraignant gravement leur accès à « une vie familiale normale » comme l'affirme l'article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme, n'était pas acceptable.

~

– Le maire de Nanterre, de concert avec la majorité municipale, a souhaité répondre à cette situation sociale et humaine intenable en mettant à exécution l'offre avancée au mois d'août 2014 à plusieurs de ces familles. A côté des efforts répétés de la municipalité pour obtenir de la préfecture un traitement plus humain, la ville a accompagné ces familles continuellement : collecte des ordures, mise en place de toilettes en lien avec le Secours catholique, inscription des enfants du campement dans les écoles maternelles et primaires de Nanterre. Dès août 2014, le maire de Nanterre a offert à trois de ces familles une proposition de logements gratuits, à titre provisoire pour une durée d'un an et demi.

~

– Compte tenu de la dégradation de la situation, de la discrimination brutale à l'endroit de ces familles « Nanterriennes », l'offre municipale a été réitérée et étendue à l'ensemble des familles présentes sur le campement, détruit ce vendredi 24 octobre. Afin d'éviter leur nouvel éparpillement dans la région parisienne, de favoriser leur installation et de les aider à mettre en place les démarches professionnelles et sociales qui leur permettront d'accéder aux droits et aux devoirs auxquels ils sont éligibles, en tant que citoyens européens.

◆ **BANQUET FESTIF** ◆

~ **Suivi d'une visite des logements en compagnie des habitants** ~

◆ **Parvis de l'hôtel de ville** ◆

---

**A partir de 17h**

**La mairie sera exceptionnellement ouverte à tous les visiteurs  
Pour tout renseignement, composez le 3992**